



**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
en réponse**

au postulat du groupe libéral-radical 15.166 « Nouvelle formation ES (école supérieure) en mode dual orientation « énergie et environnement », pourquoi ne pas développer cette filière dans le canton de Neuchâtel ? »

(Du 27 mars 2017)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

En septembre 2015 Andreas Jurt (Groupe libéral-radical) déposait un postulat demandant au Conseil d'État d'étudier la possibilité d'ouvrir une filière en école supérieure (ES) en cours d'emploi en orientation « énergie et environnement ». Ce postulat demandait également de mener cette étude en partenariat avec les milieux professionnels concernés (associations professionnelles et entreprises), de vérifier que cette filière ne constituerait pas un « doublon » et si les entreprises concernées y voyaient un intérêt pratique.

Après avoir étudié les divers champs professionnels du plan d'études cadre (PEC) technique et selon les préavis des écoles concernées et des partenaires des associations professionnelles, le Conseil d'État arrive à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de développer une telle formation ES dans le canton de Neuchâtel, car une filière très similaire existe déjà. À titre d'exemple, le plan de formation de la filière existante « Technicien-ne en Technique des bâtiments ES (Gestion énergétique) » dans le canton de Neuchâtel portera sur la connaissance des réglementations en vigueur, sur la gestion énergétique de différents types de sites ou encore sur l'organisation de systèmes de stockage et de récupération de l'énergie, autant de contenus qui permettent de développer des compétences communes aux deux filières.

1. INTRODUCTION

En date du 24 février 2016, votre Conseil a accepté par 103 voix contre 4 le postulat du groupe libéral-radical 15.166, dont nous vous rappelons la teneur ci-après :

15.166

1^{er} septembre 2015

Postulat du groupe libéral-radical

Nouvelle formation ES (école supérieure) en mode dual orientation « énergie et environnement », pourquoi ne pas développer cette filière dans le canton de Neuchâtel ?

Nous demandons au Conseil d'État d'étudier la possibilité d'ouvrir une filière duale "énergie et environnement" dans notre canton en partenariat avec les milieux

professionnels. La grande expertise qui est la nôtre, reconnue au niveau international dans le domaine photovoltaïque notamment, devrait nous aider à développer la partie théorique de la formation.

Néanmoins, avant de lancer le processus (crédit d'études, EPT), il nous semble impératif de vérifier avec les acteurs du marché (associations professionnelles et entreprises privées) qu'il n'existe pas de doublons de formation et que les entreprises concernées y voient un intérêt pratique, soit un besoin avéré.

Nous savons que le développement d'une filière de formation a un coût, mais nous savons également que le coût de l'ignorance est bien plus important. Une solution neutre financièrement pourrait être apportée avec la fermeture d'une filière à plein-temps qui ne serait plus en phase avec les besoins du marché du travail.

Signataire: Andreas Jurt

Malgré une volonté bien présente du Conseil d'État de développer des formations qui alternent pratique et théorie dans des domaines porteurs pour notre économie, il appert que la proposition faite à travers ce postulat engendrerait une redondance certaine dans l'offre cantonale. Au surplus, des rationalisations au niveau des ES ont déjà eu lieu et se poursuivent dans le cadre du dernier programme d'économie. Une telle ouverture serait un signe négatif à l'aune des efforts effectués.

2. EXAMEN DU POSTULAT

Les technicien-ne-s diplômé-e-s ES en énergie et environnement construisent ou implémentent des installations destinées à exploiter des formes d'énergies renouvelables, ou sont responsables du bon fonctionnement de systèmes techniques efficaces sur le plan énergétique et respectueux de l'environnement.

A ce propos, ils prennent en compte les besoins des clients, les spécifications techniques ainsi que les exigences réglementaires. L'efficacité énergétique, le recyclage des matériaux et les aspects environnementaux se trouvent au centre de leur activité.

En tant que spécialistes des domaines de l'énergie et de l'environnement, ils œuvrent dans des secteurs comme, par exemple, la production, le montage et la mise en service d'installations photovoltaïques, d'installations thermiques et solaires, de chauffages à pompe à chaleur, d'éoliennes, de petites centrales hydroélectriques, d'installations d'incinération, de stockage d'énergie, de récupération d'énergie, de transformation d'énergie, de distribution d'énergie, d'installations de recyclage et de gestion des déchets, de stations d'épuration des eaux usées, d'installations de traitement de l'eau potable, d'installations de tris des matières, d'installations d'assainissement de l'air, ou en tant qu'exploitants de systèmes industriels.

Depuis de nombreuses années l'école technique du centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN-ET) offrait une formation ES sous le nom de « ES en gestion énergétique ». En 2014, dans l'optique de la certification de la filière par la confédération, et ceci en regard du PEC technique, le CPLN-ET a renommé cette filière « ES technique du bâtiment ». Cette filière ES – qui se déroule en emploi – est actuellement en cours de certification selon la procédure habituelle qui dure trois ans. En mars 2015, lors de la révision du PEC technique par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), un nouveau champ professionnel a été ajoutée, soit « ES en énergie et environnement ». C'est précisément de ce champ professionnel que traite le postulat dont il est ici question.

Après clarification avec le CPLN-ET et le comité de filière « ES technique des bâtiments » qui regroupe plusieurs acteurs du domaine énergétique de notre canton, il faut constater que ces deux champs professionnels comportent de grandes similitudes. En effet, sur les 15 processus de formation que compte la filière « énergie et environnement », 10 sont communs avec la filière « technique du bâtiment ». En outre, sur les 5 processus distincts, on compte de nombreux regroupements.

Après étude, il est donc possible d'affirmer que le 90% du cursus des deux filières est identique. Il ne serait donc pas opportun d'ouvrir une filière « ES en énergie et environnement » car ceci créerait clairement un « doublon » avec un risque très élevé de concurrence directe entre les deux filières.

Cependant, il serait possible d'envisager les deux cursus en tronc commun avec une petite partie spécifique qui permettrait de différencier les deux filières à l'image de ce qui se fait au centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB) avec les deux filières en conduite et planification de travaux. Le Conseil d'État recommande toutefois d'attendre la reconnaissance de la filière actuelle et de la laisser évoluer quelques temps pour bien évaluer son positionnement sur le marché. Si une telle démarche devait être engagée, ceci signifierait entrer dans un nouveau processus de certification pour une durée de trois ans.

Il ne semble donc pas urgent au Conseil d'État d'entreprendre une telle démarche et il est dans un premier temps important de finaliser la certification de la filière « ES technique des bâtiments » actuellement au CPLN-ET.

3. CONCLUSION

En conclusion, à la lumière des arguments exposés, nous recommandons de classer le postulat 15.166 du groupe libéral-radical « Nouvelle formation ES (école supérieure) en mode dual orientation « énergie et environnement », pourquoi ne pas développer cette filière dans le canton de Neuchâtel ? » sachant qu'une filière très proche existe déjà dans le canton. Une formation quasi identique permet actuellement de répondre aux besoins du marché du travail.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 27 mars 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
1. INTRODUCTION	1
2. EXAMEN DU POSTULAT	2
3. CONCLUSION.....	3